



MEETING DEPARTEMENTALE U16 (MINIMES) à SENIORS

Années de naissance : 2011 et avant

Dimanche 22 Septembre 2024

Stade de La Rotonde - rue Pierre Nuss - 67200 Strasbourg

		Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4	Jury 5	Jury 6	Jury 7
14h00	80 Haies U16F 076		Perche F + M		Longueur F.	Disque F.		
	100 Haies U16M 0,84							
14h30	100m Haies U18F 0,76						Javelot M.	Poids M.
	100m Haies JU.ES.SE.F 0,84							
	110m Haies U18.M 0,91							
	110m Haies U20M 0,99							
	110m Haies U21M.SEM 1,06							
14h40		Hauteur M.						
15h10	80m U16F puis U16M				Longueur M.			
15h15	100m CA.JU.ES.SE.F					Disque M.		
15h30	100m CA.JU.ES.SE.M			Tr. saut F.				
15h50	800m CA.JU.ES.SE.F						Javelot F.	Poids F.
	800m CA.JU.ES.SE.M							
16h00	1000m U16F puis U16M	Hauteur F.				Marteau F + M		
16h15	400m Haies CA.JU.ES.SE. F+M							
16h35	400m CA.JU.ES.SE.F			Tr. saut M.				
16h40	400m CA.JU.ES.SE.M							
16h45	200m CA.JU.ES.SE.F							
16h50	200m CA.JU.ES.SE.M							
17h00	4 x 100m TCF 4 x 100m TCM	Engagement des relais par mail wuttmann.vero@wanadoo.fr jusqu'au 19/09 23h59 Composition des équipes à déposer sur place avant 16h						
17h10	1000m CA.JU.ES.SE.F							
17h20	1000m CA.JU.ES.SE.M							
17h30	4 X 200m TCF 4 x 200m Mixte 4 x 200 m TCM							

Minimes autorisés dans les équipes de Critérium. Lancers/Longueur/Triple Sauts : 6 essais

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) jusqu'au jeudi 19 septembre 23h59 . Aucune inscription sur place

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Engagement licencié hors 67: 5 euros à régler sur place (par épreuve) pour U16 / 10 euros pour les autres catégories

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le vendredi 20 Septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition